



A COMPLETER PAR L'EQUIPE SOIGNANTE

***Pour les résidents malades :***

- Information des résidents malades
- Renforcement de l'hygiène des mains
- Maintien en chambre (individuelle si possible)
- Mise à disposition de masque chirurgical si sortie de chambre
- Arrêt ou limitation des activités collectives (incluant salle à manger)
- Mise en place d'une signalisation (dossier soins/planification des soins/ portes...)

***Pour le personnel de la structure :***

- Renforcement de l'hygiène des mains et friction à l'aide d'un produit hydro-alcoolique (PHA) avant et après contacts directs avec les malades ou leur environnement
- Information / formation du personnel
- Mise à disposition de masque chirurgical **dès l'entrée dans la chambre**
- Mise à disposition de gants non stériles à usage unique en cas de contact avec liquides biologiques
- Mise à disposition d'un tablier plastique à usage unique lors des soins à risque de projections
- Élimination des équipements de protection individuelle dans la filière des déchets ménagers (DAOM)

***Pour le personnel malade :***

- Mise à l'écart des soins du personnel symptomatique
- Avertir le médecin du travail

***Pour les visiteurs :***

- Information des visiteurs par voie d'affichage
- Présentation des visiteurs au personnel avant d'entrer dans la chambre
- Mise à disposition de produit hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains
- Mise à disposition de masque chirurgical

***Au niveau de l'établissement :***

**Mesures de gestion environnementale :**

- Mise en place du bionettoyage quotidien de l'environnement proche du malade, avec port de masque chirurgical pour l'agent d'entretien si le Résident est présent.

**Si nécessaire :**

- Report des admissions de nouveaux résidents

- Informer l'équipe opérationnelle d'hygiène